

30 OCTOBRE 2017

La décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Univar*: une victoire à la Pyrrhus en ce qui concerne les acquisitions indirectes au Canada

Auteur : [Nathan Boidman](#)

Dans cet article publié dans *Tax Notes International*, l'associé de Davies [Nathan Boidman](#) passe en revue la décision de la Cour d'appel fédérale dans *Univar Holdco Canada ULCC, Canada*, notamment à la lumière des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en 2016 concernant les règles sur le dépouillement des surplus et la règle anti-évitement générale en ce qu'elles s'appliquent au recouvrement, par des parties étrangères, de fonds investis dans le cadre d'acquisitions indirectes de cibles canadiennes.

Téléchargez [l'article](#) (en anglais).

Personnes-ressource : [Nathan Boidman](#)

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.